

# C O U R I E R   D U   J O U R .

MOBILITATE VICET.

Du 4 VENDÉMAIRE, an 6<sup>e</sup>. de la République française. — Lundi 25 SEPTEMBRE 1797 ( v. st. )

*Pièces officielles sur la mort du général Hoche. — Arrêté du directoire qui ordonne la célébration des funérailles de ce général. — Nomination d'Augereau au commandement en chef des armées de Rhin et Moselle et Sambre et Meuse. — Autre arrêté du directoire, qui ordonne l'impression des noms de tous ceux qui ont été rayés de la liste des émigrés. — Discours de Boulay sur les causes de la révolution du 18 fructidor.*

## Cours des changes du 3 vendémiaire.

Amst. Bco. 58 59	Bons ; 61 60 $\frac{2}{5}$ p.
Idem cour. 56 57	Or fin, l'once, 104 l. 5 10
Hambourg 194 $\frac{1}{2}$ 192 $\frac{1}{2}$	Arg. à 11 d. 10g. le m. 49 50
Madrid 12 l. 16 3	Piastres 5 l. 7 s.
Idem effectif 14 16 3	Quadruple 79 l. 15 s.
Cadix 12 l. 16 3	Ducat 11 l. 10 s.
Idem effect. 14 l. 16 3	Guinée 25 l. 5 s.
Gênes 94 l. 92 l. $\frac{3}{4}$ 93	Souverain 33 l. 17 s. 6
Livourne 102 l. 101	Café Martinique 42 s. la liv.
Lausanne au p. $\frac{3}{4}$ p. $\frac{1}{2}$	Idem. S. Domingue 39 à 41 s.
Basle au p. 1 $\frac{1}{2}$ p.	Sucre d'Orléans 39 42 s.
Londres 26 l. 10 s. 26 5 7 6	Idem d'Hambourg 42 à 45 s.
Lyon au pair. à 10 j.	Savon de Marseille 15 s.
Marseille id. à 10 j.	Huile d'olive 21 23 s.
Bordeaux $\frac{3}{4}$ p. à 10 j.	Coton du Levant 34 l. 54 l.
Montpellier $\frac{3}{4}$ p. à 10 j.	Esprit : 535 l. 540 l.
Inscriptions 7 15 j. de germ	Eau-de-vie 22 d. 385 l. 420
Bons ; 5 l. 10 12 l. 6-5	Sel 4 l. 15 s. 5

## REPUBLIQUE FRANÇAISE. DIRECTOIRE EXECUTIF.

*Pièces officielles sur la mort du général Hoche.*

Au quartier-général à Wetzlar, le 5<sup>me</sup> jour complémentaire, 5<sup>me</sup> année républicaine, à cinq heures du matin.

*Au directoire exécutif, le général de division Debelle, commandant en chef l'artillerie de l'armée de Sambre et Meuse.*

Citoyens directeurs,

La nouvelle que je vous annonce doit affliger tous les amis de la république. Le général Hoche, dont la santé étoit altérée depuis long-tems par les fatigues et le travail, vient d'expirer dans mes bras, après une crise de six heures. Cette perte inattendue prive le gouvernement d'un de ses plus zélés défenseurs, et laisse l'armée sans chef. En attendant que vous ayez donné des ordres pour le remplacer, le général Lefebvre, comme le plus ancien divisionnaire, prendra le commandement. Ma plume se refuse à vous en écrire davantage. Je pleure un frère et un ami; la patrie doit pleurer un de ses plus fermes soutiens.

DEBELLE.

Au quartier-général à Wetzlar, le 3<sup>me</sup> jour complémentaire de l'an 5 de la république française.

*Au directoire exécutif, le général de division commandant en chef de l'artillerie de l'armée de Sambre et Meuse.*

Citoyens directeurs,

Je vous ai écrit ce matin dans les larmes, au milieu d'une famille et d'amis éplorés, et je n'ai pu vous donner aucun détail sur les circonstances qui ont enlevé à la France le général Hoche.

Doué d'un tempérament robuste et ardent, quoique d'une sensibilité de nerfs extraordinaire, le général Hoche n'éprouvoit que des sensations vives et brûlantes: le moindre sentiment l'affectoit au delà de toute expression; la révolution ne fit que développer davantage ce tempérament.

Jetté sur un grand théâtre, Hoche a employé toutes ses facultés pour remplir dignement le rôle éminent qu'il étoit destiné à jouer; il les a usées à force de travail. Les contrariétés qu'il a éprouvées lors de son emprisonnement sous le règne de Robespierre, les fatigues extraordinaires qu'il s'est données dans les départemens de l'Ouest, pour pacifier ce pays; le mauvais succès de l'expédition d'Irlande, et les dangers qu'il courut sur mer, les accusations portées contre lui à la tribune nationale par les derniers conspirateurs, l'ardeur qu'il a mise à les confondre; tout cela a épuisé ses forces, et ranimé avec des symptômes effrayans, il y a environ un mois, un rhume et une oppression de poitrine que déjà il avoit éprouvés à Brest, mais qu'il avoit alors trop négligés. Tous les secours de l'art n'ont pu le sauver.

Depuis 7 ou 8 jours, il éprouvoit de tems en tems des crises de suffocation qui ne se calmoient qu'à force de soins, et après des souffrances inouïes, et la moindre occupation produisoit une de ces crises. Enfin, hier, sur les dix heures du soir, après avoir passé une journée assez calme, s'être même occupé de quelques affaires, ses souffrances redoublent, une suffocation horrible lui fait perdre connoissance, et après six heures de douleurs qu'on ne peut dépeindre, il mourut dans mes bras.....

Demain son corps sera sué, afin de détruire les bruits d'empoisonnement qui se sont déjà répandus. Après-demain, il partira de Wetzlar, avec toute la pompe convenable, pour être transféré à Coblenz, où il sera enterré à côté du général Marceau, dans le fort de Pétersberg.

Salut et respect, *Signé* DEBELLE.

*Arrêté du 2 vendémiaire an 6.*

Le directoire exécutif, informé de la mort du général Hoche, commandant en chef les armées de Sambre et Meuse et de Rhin et Moselle, décédé à Wetzlar, le 3<sup>e</sup> jour complémentaire de l'an 5 de la république, dans la trentième année de son âge, arrête qu'il y aura décade prochain, au Champ de Mars, une cérémonie funèbre en mémoire de ce général.

Le ministre de la guerre et celui de l'intérieur se concerteront pour le mode d'exécution à présenter au directoire.

Le présent arrêté sera imprimé et affiché.

*Autre arrêté du 2 vendémiaire an 6.*

Le directoire exécutif arrête que le général de division Augereau est nommé général en chef commandant les armées de Rhin et Moselle et de Sambre et Meuse.

Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera imprimé.

*Signé* RÉVELLIÈRE-LÉPAUX, président.

*P A R I S, 5 vendémiaire.*

Le général Sahuguet qui vient d'être destitué par le directoire, retournera à l'armée d'Italie, et le général Bernalotte prendra provisoirement le commandement de tout le Midi, d'une mer à l'autre, contenant la 8, 9, 10 et 20<sup>me</sup> division militaire. Il est autorisé à mettre en état de siège.

Avant-hier les voitures et les malles ont été visitées à plusieurs barrières, par quelques agens du gouvernement. On a saisi, dit-on, plusieurs lettres importantes.

La ville de Nantes, dont la révolution et la guerre a ruiné le commerce, armoit depuis quelque tems en course avec beaucoup de succès. L'on y compte, depuis peu, beaucoup de fortunes de corsaires. Une division anglaise vient de paroître dans les parages qui étoient couverts de leurs coureurs; plusieurs vivement chassés, ont eu dernièrement le bonheur de la sauver en rivière.

Le département de la Seine vient de faire publier le tableau de dépréciation du papier-monnaie, dont la formation est ordonnée par la première loi sur les transactions entre particuliers.

On mande du Havre, en date du 2<sup>me</sup> jour complémentaire, qu'on a continué à faire achat dans ce port, des cafés de Saint-Domingue, au prix énorme de 38 sous la livre. Les tabacs et les cotons ont aussi été élevés à des prix très-élevés, parce que la crainte d'une disette augmente les prétentions des vendeurs. On y étoit, à cette époque, très-alarmé de ne plus voir arriver de vaisseaux neuves; et l'on attendoit avec impatience que la décision de la paix ou de la guerre, vint enfin faire changer cette position.

Les vainqueurs dans les différentes courses sont, pour la course à pied, les citoyens Come et Villemeureux; pour la course à cheval, les citoyens Ribes et Lefèvre; et pour la course des chars, les citoyens Borel et Chaponel.

Républicains! Hoche est mort! . . . Buonaparte est malade! . . .

A la séance du 14 courant, de l'assemblée nationale, écrit-on de la Haye, le 17 septembre, on fit lecture d'une note du ministre Noël, où il se plaint de ce que le gazetier de Leyde, Luzac, s'est permis d'attaquer ouvertement la mémorable journée du 18 fructidor. Il fut résolu d'en écrire à l'administration provinciale de Hollande.

### CONSEIL DES CINQ-CENTS.

*Séance du 3 vendémiaire.*

On proclame le résultat du scrutin qui a eu lieu pour le renouvellement du bureau: Le nombre des votans étoit de 298: Jourdan (le général) a obtenu 183 voix; il est en conséquence proclamé président.

Les nouveaux secrétaires sont: Pizon du Galland, Sieyès, Chazal et Grelier.

De nouvelles réclamations sont adressées par les soumissionnaires de l'isle des Cygnes à Paris, contre les difficultés qu'ils éprouvent à entrer en jouissance et possession du terrain qu'ils ont légalement soumissionné et payé. Renvoyé au directoire.

Le citoyen Riezener, acquéreur d'une maison nationale à Paris, expose que la jouissance d'une partie des bâtimens qui la composent avoit été accordée par le ci-devant roi à un particulier, et qu'à la faveur de cette concession, on l'empêche d'entrer en possession de son acquisition. Il demande que le conseil interprétant en tant que besoin la loi qui suspend celle du 10 frimire an 2, excepte de cette suspension, et soumette à la faculté d'acquiescer et de réunir aux domaines nationaux, les objets grevés d'usufruits, à la charge par l'acquiesceur d'indemniser, à dire d'experts, les concessionnaires de l'usufruit, s'il y a lieu. Renvoyé au directoire.

Riou, par motion d'ordre: De tous les objets qui réclament votre attention, il n'en est pas sans doute de plus urgent que les finances. Grâce au ciel, grâce au 18 fructidor, l'inertie, la résistance que l'ancienne commission opposoit à toutes les mesures régénératrices du crédit public, n'existe plus. Un meilleur esprit dirige votre nouvelle commission; mais c'est en vain qu'elle vous proposeroit des moyens de restaurer les finances, si les commissaires de la trésorerie ne sont pas animés du même esprit. Déjà le directoire vous a adressé à ce sujet un message, et je demande que la commission soit chargée de faire son rapport quinzidi prochain. — Adopté.

Izos, qui arrive des Pyrénées-Orientales, annonce que toutes les administrations et les citoyens de ce département ont applaudi à la journée du 18 fructidor; il joint ses félicitations aux leurs, et prête le serment de haine à la royauté et d'attachement à la constitution.

Malibran, par motion d'ordre: Un coup funeste vient de frapper le jeune héros à qui la France doit le gain de la fameuse bataille de Wissembourg, le déblocus de Landau, la pacification de la Vendée et le dernier pas-

sage du Rhin. Hoche n'est plus; braves armées qu'il commanda, pleurez un général qui toujours vous guida à la victoire; vous tous amis de la liberté, pleurez un de ses plus généreux défenseurs, un de ses plus fermes appuis.

Le soin de célébrer ses vertus, ses talens appartient à l'histoire; mais la reconnaissance nationale doit un tribut à sa mémoire. L'acte constitutionnel ne nous permet pas de lui décerner encore les honneurs du Panthéon; mais il ne vous commande point de vous borner à des regrets stériles, et vous laisse la faculté de témoigner votre admiration et votre reconnaissance. Je propose le projet de résolution suivant:

Art. I<sup>er</sup>. Décadi prochain, il sera célébré dans la commune où siège le corps législatif, une pompe funèbre à l'occasion de la mort du général Hoche.

II. Le directoire est chargé de prendre toutes les mesures d'exécution.

III. Le décade suivant la même fête sera célébrée dans tous les camps et dans toutes les communes de la république.

On demande le renvoi de ce projet à la commission d'instruction publique, pour faire demain son rapport. Le renvoi mis aux voix est prononcé.

Dufay, dans une motion d'ordre, appelle l'attention du conseil sur la nécessité d'organiser le régime constitutionnel dans les colonies, afin de resserrer plus intimement les liens qui les unissent à la métropole, liens, dit-il, que la commission royale des Vaublanc et des Bourdon de l'Oise vouloit entièrement briser pour anéantir plus sûrement la république.

Leborgne, l'un des nouveaux députés de Saint-Domingue, appuie les observations de Dufay, et provoque sur-tout la prompte division du territoire des colonies en départemens et cantons.

Eschasseriaux aîné pense aussi qu'il importe de s'occuper de la division du territoire; mais qu'il est d'autres mesures non moins urgentes, qu'il faut statuer sur les conditions d'éligibilité dans les colonies, sur la quotité de la contribution que chaque citoyen devra payer pour voter dans les assemblées du peuple, et sur la manière dont les impôts y seront perçus.

Le conseil renvoie cette observation à la commission.

Michaud par motion d'ordre: Les coryphées de la faction que vous avez abattue, se réunissent de nouveau pour conspirer contre la république. Ils font circuler des écrits séditieux en forme de protestations qui ne tendent qu'à soulever le peuple. Vous ne vous abaissez pas jusqu'à y répondre. Les pièces que le directoire a publiées suffisoient pour porter la conviction dans les esprits les plus incrédules, et forts de la loyauté et de la surveillance du gouvernement, vous marcherez d'un pas ferme vers le but de vos travaux, la gloire et le bonheur du peuple français. Mais parmi ces pamphlets que répandent les partisans de Blankembourg, il en est un sur lequel je crois qu'il importe d'appeler votre attention, c'est la lettre de Camille Jordan aux autorités constituées du département du Rhône.

Il y est dit qu'il n'existe plus de représentation nationale, et qu'il ne reste dans les deux conseils qu'un petit nombre de membres dévoués au directoire. Vous sentez combien cette imputation est grave; et pour y répondre, je demande que vous fassiez imprimer la liste de tous les

membres qui depuis le 18 fructidor, ont assisté aux séances.

Le président: La proposition est-elle appuyée?

Plusieurs voix: L'ordre du jour; d'autres: La proposition n'est pas appuyée.

Bailleul: Il demeure constant que Camille Jordan est un des plus fougueux partisans de Blankembourg, et qu'il a émigré, puisqu'on va même jusqu'à désigner la maison qu'il a habitée à Londres. D'après cela, quelle foi voulez-vous qu'on ajoute aux calomnies qu'il répand? Je demande donc l'ordre du jour. — Adopté.

On reprend la discussion sur le projet de Grelier, qui a pour objet de faire célébrer, par une fête annuelle, le 18 fructidor.

Boulay (de la Meurthe) obtient la parole pour appuyer le projet, et développer les causes qui ont amené le 18 fructidor. Il commence par déclarer qu'avant cette journée il étoit convaincu de l'existence de la conspiration, et qu'il n'avoit pas besoin des pièces qui ont été publiées par le directoire. Entrant alors dans le développement des faits sur lesquels il appuie sa conviction, il trace le tableau rapide des événemens divers qui ont signalé la révolution depuis le 14 juillet 1789, et arrive à la fondation de la société dite de Clichy, société dont les chefs sont à ses yeux les premiers conspirateurs.

On sait, dit-il, que la société de Clichy se forma après le 9 thermidor, pour écraser les restes de la faction Robespierre. Elle fut forcée quelquefois d'appeler les royalistes à son secours, et ces auxiliaires y laissèrent une teinte de l'esprit qu'ils y portèrent. Jusqu'à u 13 vendémiaire les chefs de Clichy avoient une grande influence au dedans et au dehors de la convention; mais au 13 vendémiaire il y eut revirement d'opinions et changement de majorité; ils perdirent leur ascendant, et pour peu qu'on connoisse le cœur humain, il est facile de juger qu'ils en gardèrent des ressentimens. De là se forma au nouveau corps législatif un parti d'opposition: composé d'anciens membres de la convention, il fut renforcé par les élections de vendémiaire; élections qui furent généralement bonnes, mais qui ramènèrent aussi des royalistes décidés, et quelques hommes qu'on avoit vu figurer avec éclat pendant la première législature, dans le parti vaincu au 10 août.

Ce parti de l'opposition paroissoit souvent le plus juste et le plus courageux, parce que toujours il parloit de constitution, et affectoit de ne vouloir que son maintien. Il étoit d'ailleurs le plus brillant de sa nature; il ne lui étoit donc pas difficile d'acquérir la majorité, et peut-être l'eût-il conservée sans les indiscretions prématurées de quelques uns de ses membres.

Les dernières élections arrivèrent: on y vit paroître en foule les royalistes qui jusques-là s'en étoient éloignés: voici en somme le tableau des députés qui furent nommés.

La minorité étoit composée de patriotes prononcés, une portion plus nombreuse de royalistes décidés, et la portion intermédiaire d'hommes qui, sans caractère, étoient propres à se laisser entraîner.

Enfin le premier prairial, ce jour si désiré, arriva: Que vit-on? Un parti insultant qui, se croyant sûr de la victoire, accabloit d'injures, et quelquefois de voies de fait, ceux qui lui opposoient quelque résistance. Il n'étoit pas difficile dès-lors de prévoir qu'il en résulteroit des chocs et des troubles. Voyons d'abord quelle étoit la po-

sition du gouvernement : à la vérité le directoire , enchainé par la force de circonstances pénibles , avoit pu commettre quelques fautes ; mais n'étoient-elles pas compensées par d'utiles et de grands résultats ?

Les factions étoient comprimées , la guerre s'étoit continuée avec des succès miraculeux ; dans cet état , que devoit faire le corps législatif ? Suivre le mouvement donné , et seconder la marche du gouvernement ; mais renverser le directoire pour renverser la république , c'étoit là ce que vouloient les chefs du parti de l'opposition ; c'est là ce que prouvent les pièces qui ont été publiées.

Sur quels moyens fondaient-ils leurs espérances ? Ils les fondaient sur leurs nombreux partisans , dont les dernières élections avoient peuplé les administrations ; ils les fondaient , non sur ces êtres frivoles et légers , connus dans l'ancien régime sous le nom de petits maîtres , dont Voltaire disoit que c'étoit la plus vile espèce qui rampât avec orgueil sur la surface de la terre , et qui , ayant le 18 fructidor , croyoient faire la contre-révolution avec des cadettes et des collets noirs. Il ne suppose point assez de jugement aux chefs du parti pour penser qu'ils aient mis leur espoir dans cette classe d'hommes ; mais ils l'avoient mis sur les prêtres et sur les émigrés , auxquels ils ouvroient les portes de la république.

Ils l'avoient mis sur la division qu'ils semoient parmi les amis de la liberté. Voyez aussi quelle étoit leur marche : Ils désignoient les patriotes sous le nom de jacobins ; mais eux-mêmes ne respiroient que sang et que vengeances ; ils étoient les jacobins de Louis XVIII , et avoient formé une nouvelle montagne autour de cette tribune.

Deux membres du directoire les secondoient dans leurs projets. Il ne restoit donc qu'à se défaire des trois autres directeurs , en les désignant à cet effet sous le nom odieux de triumvirat : on leur refusoit tous les moyens de gouverner ; et en cela on se proposoit deux buts : Le premier , de les dégoûter ; le second , de faire sentir la foiblesse du gouvernement , d'en appeler la concentration dans une seule main , et de rétablir ainsi la monarchie.

On suivoit contre le direct. la même marche qu'on suivoit en 92 contre la cour ; mais avec cette différence qu'en 92 on vouloit renverser le trône , et qu'en 97 on vouloit renverser la république ; qu'en 92 c'étoit les républicains qui révolutionnoient , et qu'en 97 c'étoit les royalistes qui contre-révolutionnoient ; mais le directoire n'avoit pas envie de subir le sort de Louis Capet. Voyant qu'on se disposoit à l'attaquer , il a préparé tous ses moyens de défense , toutes ses batteries. La crise alloit éclater ; il a brusquement quitté la défensive pour prendre l'offensive , et a opéré ce mouvement que vous avez sanctionné , que vous avez dû sanctionner , pour sauver la république.

Qui pourroit en effet douter que si le mouvement préparé par les chefs du parti vaincu eût éclaté , il n'eût pas tourné au profit du royalisme ? Je soutiens que si quel-

ques uns des chefs ne tendoient pas à ce but , ils y auroient été eux-mêmes entraînés , ou auroient été victimes , et que le prétendant seroit revenu parmi nous.

Sans doute la constitution a été violée un instant , mais c'étoit pour lui rendre sa marche naturelle ; c'étoit pour sauver le gouvernement républicain. Mais la journée du 18 fructidor a un caractère qui la distingue particulièrement de toutes les époques de la révolution ; c'est qu'elle n'a coûté aucune goutte de sang , c'est qu'aucune faction ne peut s'en attribuer la gloire ; et voilà ce qui fait le désespoir des ennemis de la liberté ; la journée du 18 fructidor doit donc être célébrée comme l'époque où la modération a été établie parmi nous son véritable empire.

Au reste , il ne suffit pas d'avoir fait le 18 fructidor , il faut en assurer les résultats. Voyez comme les partisans du royalisme s'agitent. Par-tout ils répandent que le régime révolutionnaire va renaître ; ils savent que plutôt que de retomber sous cet affreux régime , le peuple rétrograderoit vers la monarchie ; mais ils ne réussiront pas à l'égarer ; nous le répétons ici : L'affreuse terreur ne renaîtra jamais , les personnes et les propriétés seront respectées. Que toute inquiétude s'évanouisse donc.

Une vérité importante doit ici nous frapper , c'est que le peuple français est las de révolution ; c'est donc remplir son vœu que de faire marcher la constitution et le gouvernement , et nous le remplirons. Les royalistes peignent déjà l'union qui règne entre vous et le directoire , comme domination d'un côté , et servilité de l'autre ; mais si le directoire ne trouve plus ici d'ennemis , il y trouvera toujours aussi des défenseurs sévères de la liberté , et le corps législatif conservera son indépendance.

Boulay termine en votant pour qu'il soit institué une fête annuelle en commémoration du 18 fructidor , et qu'on renvoie à une commission pour les moyens d'exécution.

Je ne finirai point , ajoute-t-il , sans vous soumettre des questions qu'il importe de résoudre , et je demande qu'une commission soit chargée d'examiner ,

1°. Quelles sont les mesures d'ostracisme et de déportation les plus conformes à la justice et à l'humanité ?

2°. Dans le cas où il existeroit entre le corps législatif et le directoire , une division telle que la marche des deux pouvoirs seroit entravée , quel est le moyen politique et constitutionnel le plus propre à prévenir cette crise et à rétablir le mouvement constitutionnel.

Le conseil ordonne l'impression du discours de Boulay , renvoie l'examen des deux questions par lui proposées à l'examen d'une commission de sept membres , et ajourne la suite de la discussion sur le projet de Grelier.

#### A V I S.

Les lettres et avis doivent être adressés , francs de port , au directeur du *Courier du jour* , rue du Muséum , n°. 42 , vis-à-vis l'église.